

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 Mars 2022 faisant apparaître un total bilan de **555 814,109** Dinars et un actif net de **538 539,613** Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à

l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

1) Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'au 31 Mars 2022, les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent 26,35% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

2) Au 31 Mars 2022 le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 10 Janvier 2022. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 27 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	409 355,899	355 952,908	430 968,551
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		305 085,848	331 280,338	328 311,511
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		84 680,066	24 672,570	83 336,787
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		19 589,985	0,000	19 320,254
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	146 441,781	207 199,882	160 454,392
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	206 925,137	106 656,473
AC2-B	DISPONIBILITES		146 441,781	274,745	53 797,919
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	0,000	8 776,744
TOTAL ACTIF			555 814,109	563 152,790	600 199,687
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 101,826	1 013,771	1 104,706
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	16 172,670	16 699,731	13 267,067
TOTAL PASSIF			17 274,496	17 713,502	14 371,773
ACTIF NET			538 539,613	545 439,288	585 827,915
CP1	CAPITAL	CP1	544 031,375	556 205,028	586 634,869
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-5 491,762	-10 765,740	-806,954
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-4 825,531	-3 364,729	-751,093
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		112,907	36,210	-55,860
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-806,954	-7 437,221	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		27,816	0,000	0,000
ACTIF NET			538 539,613	545 439,288	585 827,915
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			555 814,109	563 152,790	600 199,688

			Du	Du	Du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
			au	au	au
			31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 066,192	284,054	17 149,547
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	14 328,984
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 066,192	284,054	2 820,563
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	725,379	2 843,079	8 906,805
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		725,379	2 843,079	7 225,600
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		0,000	0,000	1 681,205
REVENUS DES PLACEMENTS			1 791,571	3 127,133	26 056,352
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 998,046	-2 879,065	-12 084,358
REVENU NET DES PLACEMENTS			-1 206,475	248,068	13 971,994
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 619,056	-3 612,797	-14 723,088
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 825,531	-3 364,729	-751,094
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		112,907	36,210	-55,860
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 712,624	-3 328,519	-806,954
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-112,907	-36,210	55,860
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-22 678,847	3 876,183	25 296,817
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		139,604	-2 157,139	-4 218,344
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-139,601	-94,164	-139,601
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-27 504,375	-1 739,849	20 187,778

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/03/2022

DESIGNATION	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-27 504,375	-1 739,849	-20 187,778
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 825,531	-3 364,729	-751,094
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-22 678,847	3 876,183	25 296,817
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	139,604	-2 157,139	-4 218,344
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-139,601	-94,164	-139,601
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-19 783,927	-35,957	18 245,043
SOUSCRIPTIONS	478 822,500	504 109,563	1 441 939,291
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	450 000,000	479 700,000	1 344 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	35 753,227	33 739,134	114 671,424
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX,CLOS (S)	-6 697,959	-6 418,774	-17 985,142
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-232,768	-2 910,797	1 153,009
RACHATS	-498 606,427	-504 145,520	-1 423 514,248
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-468 500,000	-479 700,000	-1 325 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-37 425,422	-33 811,301	-114 146,991
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX,CLOS (R)	6 973,320	6 418,774	17 741,612
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	345,675	2 947,007	-1 208,869
VARIATION DE L'ACTIF NET	-47 288,302	-1 775,806	38 612,821
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	585 827,915	547 215,094	547 215,094
AN4-B FIN DE PERIODE	538 539,613	545 439,288	585 827,915
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 367	5 185	5 185
AN5-B FIN DE PERIODE	5 182	5 185	5 367
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	109,154	105,538	105,538
B- FIN DE PERIODE	103,925	105,196	109,154
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-19,43%	-1,32%	-3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01,01,2022 AU 31,03,2022

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001,

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources,

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%,

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus,

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus,

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs,

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie,

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital,

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon,

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus,

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché,

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période,

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2022 ou à la date antérieure la plus récente,

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt,

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre,

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée,

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018,

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines,

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition,

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période,

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/03/2022	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		329 793,525	305 085,848	56,65%
ASSAD	2 000	6 382,000	2 714,000	0,50%
ATTIJARI BANK	600	16 918,589	18 358,800	3,41%
BT	1 247	8 469,671	7 469,530	1,39%
DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	21 695,800	4,03%
EURO-CYCLES	495	9 353,160	14 680,215	2,73%
MONOPRIX	700	6 775,880	2 705,500	0,50%
ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	31 514,175	5,85%
POULINA G H	2 050	23 446,625	20 664,000	3,84%
SAH LILAS	2 800	32 081,583	27 518,400	5,11%
SAM	1 600	4 870,348	4 963,200	0,92%
SFBT	1 500	23 729,777	25 707,000	4,77%
SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	29 052,000	5,39%
SOTRAPIL	715	9 743,032	9 509,500	1,77%
SOTUVER	2 873	18 317,406	20 789,028	3,86%
STAR	100	10 800,000	11 200,000	2,08%
TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 979,200	0,74%
TPR	6 000	26 099,764	25 572,000	4,75%
UIB	1 000	22 592,816	14 306,000	2,66%
UNIMED	1 750	16 185,302	12 687,500	2,36%
AC1-B Emprunts d'État		80 050,000	84 680,066	15,72%
BTA 10 AVRIL 2024 6,00%	24	23 076,000	24 193,282	4,49%
BTA 11 JUIN 2025 6,5% (1)	61	56 974,000	59 864,932	11,12%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			621,852	0,12%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		18 770,375	19 589,985	3,64%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	135	18 770,375	19 589,985	3,64%
Total portefeuille titres		428 613,900	409 355,899	76,01%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/03/2022, à **309,880 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition, Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période,

(2) Ce montant s'élevant au 31/03/2022 à **621,852 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance, Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période,

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 066,192 dinars** du 01/01/2022 au 31/03/2022, contre **284,054 dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	31/12/2021
Revenus des actions	0,000	0,000	14 328,984
Revenus des emprunts d'État	1 066,192	284,054	2 820,563
Total	1 066,192	284,054	17 149,547

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-B, Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022, à 146 441,781 **dinars** et représente les avoirs en banque,

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2022 au 31/03/2022, à **725,379 dinars**, contre **2 843,079 dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à court terme	725,379	2 843,079	7 225,600
Revenus des Dépôts à Terme	0,000	0,000	1 681,205
Total	725,379	2 843,079	8 906,805

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01/01/2022 au 31/03/2022 s'élèvent, à **2 998,046 dinars**, contre **2 879,065 dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	2 831,485	2 719,111	11 412,992
Rémunération du dépositaire	166,561	159,954	671,366
Total	2 998,046	2 879,065	12 084,358

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2022 au 31/03/2022 à **3 619,056 dinars**, contre **3 612,797 dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/03/2021 au 31/03/2021	31/12/2021
Redevance CMF	139,934	134,398	564,143
Impôts et Taxes	4,492	7,818	52,250
Rémunération CAC	514,980	514,980	2 088,530
Jetons de présence	1 329,474	1 479,421	5 391,756
Publicité et Publications	1 334,801	1 227,870	5 413,362
Charges Diverses	295,375	248,310	1 213,046
Total	3 619,056	3 612,797	14 723,087

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2022 à **16,429 dinars**, contre un solde **nul** au 31/03/2021 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Autres créances d'exploitation	16,429	0,000	14,629
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	8 762,115
Total	16,429	0,000	8 776,744

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à **17 274,496 Dinars** contre **17 713,502 Dinars** au 31/03/2021 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	1 101,826	1 013,771	1 104,706
PA2	Autres créditeurs divers	16 172,670	16 699,731	13 267,067
Total		17 274,496	17 713,502	14 371,773

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs présente au 31/03/2022 à **1 101,826 dinars** contre **1 013,771 dinars** au 31/03/2021 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	932,864	957,444	988,796
Dépositaire	168,962	56,327	115,910
Total	1 101,826	1 013,771	1 104,706

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/03/2022 à **16 172,670 dinars** contre **16 699,731 dinars** au 31/03/2021 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
État, impôts et taxes	186,645	90,849	91,707
Redevance CMF	46,105	47,323	48,869
Jetons de présence	8 416,828	7 478,708	6 965,080
Rémunération CAC	2 624,261	2 842,531	2 109,281
Diverses Publications	3 027,980	5 039,268	2 505,313
Autres Créiteurs divers	1 870,851	1 201,052	1 546,817
Total	16 172,670	16 699,731	13 267,067

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31/03/2022** se détaillent comme suit :

Capital au 01,01,2022 (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	536 700,00
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres	:	5 367
<input type="checkbox"/>	Nombre d'actionnaires	:	15

Souscriptions réalisées (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	450 000,000
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres émis	:	4 500

Rachats effectués (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	468 500,000
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres rachetés	:	4 685

Capital au 31,12,2022

		:	544 031,375
<input type="checkbox"/>	Montant en nominal	:	518 200,000
<input type="checkbox"/>	Sommes non Capitalisables (1)	:	32 765,308
<input type="checkbox"/>	Sommes capitalisées (2)	:	-6 933,933
<input type="checkbox"/>	Nombres de titres	:	5 182
<input type="checkbox"/>	Nombre d'actionnaires	:	15

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **32 765,308 Dinars** au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	57 116,347
1- Résultat non capitalisables de la période	-22 678,844
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-22 678,847
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	139,604
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-139,601
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-1 672,195
<input type="checkbox"/> Aux émissions	35 753,227
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-37 425,422
Total des sommes non capitalisables	32 765,308

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2022 à **-6 933,933 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au 31/03/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-7 181,478
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	0,000
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	247,545
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-6 021,362
<input type="checkbox"/> Aux rachats	6 268,907
Total des sommes capitalisées	-6 933,933

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31/03/2022 se détaille ainsi :

Rubriques	31/03/2022
Résultat capitalisable de la période	-4 825,531
Régularisation du résultat capitalisable de la période	112,907
Résultat capitalisable de l'exercice clos	-806,954
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	27,816
Sommes capitalisables	-5 491,762

5, AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2022	31/03/2021
● Revenus des placements	0,346	0,603
● Charges de gestion des placements	-0,579	-0,555
● Revenus net des placements	-0,233	0,048
● Autres charges d'exploitation	-0,698	-0,697
● Résultat d'exploitation	-0,931	-0,649
● Régularisation du résultat d'exploitation	0,022	0,007
Sommes capitalisables de la période	-0,909	-0,642
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,022	-0,007
● Variation des +/- values potentielles/titres	-4,376	0,748
● Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,027	-0,416
● Frais de négociation de titres	-0,027	-0,018
Résultat net de la période	-5,308	-0,336

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/03/2022	31/03/2021
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,536%	0,528%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	0,648%	0,663%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,863%	0,617%
Actif net moyen	558 902,417	545 070,643

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5,3,1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu, Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV,

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an,

5,3,2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY, Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV,

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu,

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an,

5,3,3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY, A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS,

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT,

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016,

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016,